

Bulletin d'informations municipales

THEZE

N° 7



SOMMAIRE

Edito p2

**Vie
Municipale** p3-4

**Informations
diverses** p 5-6-7

Agenda 2014 p8

DECEMBRE 2013

Thèze dans une nouvelle intercommunalité

La nouvelle communauté de communes « des Luys en Béarn » (fusion de la communauté de communes de Thèze et celle de Serres-Castet) verra le jour le 1er janvier 2014.



Elle est la réunion de 22 communes en une seule entité, soit près de 17 000 habitants. Elle est également l'aboutissement d'un partenariat déjà ancien et la concrétisation d'un travail préalable très approfondi conduit depuis un an et demi avec une forte implication de vos élus à la communauté des communes (M. Hanriot, J. Lacoste et moi-même) mais aussi de tous les autres ainsi que des techniciens que vous connaissez bien (Cyril, Cathy, Audrey et Stéphane).

Dix ateliers thématiques de travail ont envisagé les conditions de la fusion des 2 collectivités pour l'ensemble des compétences exercées: environnement, sport, développement économique, personnes âgées, petite enfance, culture,...

Le siège de cette nouvelle « interco » sera à Serres-Castet - au rond point de l'aéroport, à gauche en partant vers Pau (à côté de la chocolaterie Verdier, vers le garage Lacoste) - même si des permanences et autres réunions auront toujours lieu au Château Fanget.

Le conseil communautaire sera fort de 52 membres et la répartition des sièges se fera de façon à représenter toutes les communes en tenant compte de leur poids démographique respectif. Pour Thèze, trois personnes seront élues (comme actuellement). Sur le plan fiscal, les taux d'imposition de la future communauté ne subiront pas d'augmentation, leur harmonisation n'a pas posé de difficulté particulière car ils sont très proches sur l'ensemble du territoire.

Cette nouvelle communauté de communes nous permettra de mettre en œuvre un véritable nouveau projet pour notre territoire et notre village.

Nous disposerons désormais de nombreux atouts du fait de notre situation géographique (aux portes de Pau), de nos moyens de dessertes (aéroport, échangeur autoroutier,...), de l'expérience acquise en matière de développement économique et d'un tissu d'entreprises performantes déjà installées, de moyens supplémentaires pour les jeunes et pour les associations.

Cette « révolution douce » aura dans les années à venir, j'en suis persuadé, des retombées extraordinairement favorables sur notre quotidien dans notre village de Thèze.

Amistat,

David



Vie Municipale

Bâtiments

Maison Marque

La maison Marque a été enduite de la même façon que le mur du parvis de l'Eglise afin d'assurer une continuité dans cet espace du bourg; la teinte a été imposée par l'architecte des Bâtiments de France et le résultat est harmonieux.



Coût des travaux: 2 870,40 € TTC (entreprise Desperes)

Nous tenons à remercier les employés communaux qui ont fabriqué les volets et mis en peinture.

Maison pour Tous

Dernière opération sur ce bâtiment, la réfection de la façade.



Coût des travaux:

4896,42 €TTC (entreprise Desperes)

Afin de pouvoir louer les cuisines de ce bâtiment, le conseil a décidé d'investir dans du matériel: un réfrigérateur (482€ TTC) et une cuisinière (407,99€ TTC) ont donc été achetés. Pour rappel, la Maison pour Tous peut être louée à tous les habitants selon les tarifs suivants (*):

- ◆ Demi-journée: 30€
- ◆ Journée: 60€ - 90€ avec les cuisines

(*) la location est gratuite pour toutes les associations communales.

Logement communal

Il s'agit du logement situé au-dessus de la cantine. L'ensemble des menuiseries a été remplacé dans les matériaux et teintes souhaités par l'architecte des Bâtiments de France.

Coût des travaux: 11 259,93 € TTC (entreprise Nipou)

Parvis de l'Eglise

La réfection du parvis a pu être réalisée cette année par l'entreprise A3TP: ce sont les mêmes pierres que pour le parvis de la Mairie qui ont été utilisées, ce qui permet d'assurer une continuité entre les deux bâtiments.

A ceci, il a fallu rajouter le coût de l'éclairage public.

La totalité des travaux s'élèvent à 163 076,17€ € TTC

Remarque:

Afin de terminer la mise en valeur des places du centre bourg, le conseil municipal a décidé d'acheter en même temps que pour le parvis de l'église, les pierres qui serviront pour la place devant la Maison pour Tous. Cette opération a été retenue par le Conseil Général en termes de financement, et pourra être réalisée en 2014.



Voie

Le programme voirie représente pour 2013 un total de: 20647,74€ ; les travaux réalisés sont:

- ◆ *Chemin Laslanottes:* 6936,80€
- ◆ *Chemin Marie- Lapoudge:* 3718,36€
- ◆ *Allée piétonne devant EDF jusqu'à la pharmacie:* 6099,60€
- ◆ *Mise en accessibilité ancienne poste:* 1794€
- ◆ *Reprofilages de divers chemins:* 2098,98€

Le programme voirie sera plus conséquent dans les 2 prochaines années notamment à la fin des travaux du tout-à-l'égout.

Acquisition Foncière

La commune a acheté le bâtiment situé Chemin du stade à l'entreprise BCI pour un montant de 147 500€ TTC.

Ce bâtiment est composé de 4 locaux: deux d'entre eux sont loués à cette même entreprise, les deux autres sont utilisés par la commune: l'un sert de stockage de matériel, l'autre d'atelier municipal.

JARDIN DU SOUVENIR (installé à droite de l'ossuaire)

L'aménagement du jardin du souvenir a été réalisé en deux parties:

- * un escalier paysager
- * le jardin en lui-même

Afin de pouvoir descendre sur ce jardin, un escalier paysager a été réalisé, composé de 4 marches soutenues par des traverses de bois; le giron a été fait en graviers beiges.

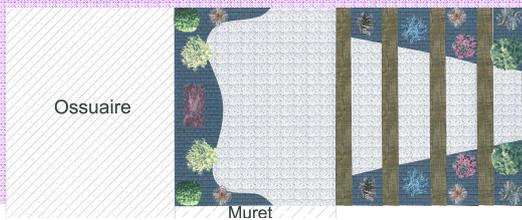
Une partie de chaque marche est plantée de façon à agrémenter le site.

Concernant le jardin, les couvre sol sont en matériaux minéraux - graviers beiges et pétales d'ardoise- afin de créer un contraste de couleurs et de permettre d'épandre les cendres sans qu'elles ne se remarquent.

Une stèle sera prochainement posée afin d'y inscrire les noms des défunts. Cette cérémonie s'effectuera obligatoirement en présence d'un représentant de la famille et d'un officier de l'état civil.

Chaque dispersion sera inscrite sur un registre tenu par la mairie. Sur la volonté expresse de la famille, le nom, prénom, date de naissance et de décès du défunt pourront être apposés sur la stèle (les gravures étant à la charge des familles).

Un règlement du jardin du souvenir encadrera l'ensemble de la procédure.



LE COLUMBARIUM

A la demande de plusieurs familles, nous travaillons depuis quelques mois à la création d'un columbarium sur notre commune.

Ce dernier, composé d'une dizaine de cases, sera en granit massif, gris ou rose, installé à côté du jardin du souvenir, contre un mur en galets.

De chaque côté du columbarium, des claustras en bois exotique seront plantés de rosiers grimpants.

Afin de ne pas sous-estimer la capacité de ce columbarium, nous demandons d'ores et déjà **aux familles intéressées de se faire connaître en mairie** où une liste sera tenue.



Les cases du columbarium seront accordées pour une **durée de 15 ou 30 ans renouvelables**, au même titre que les concessions classiques.

Un **règlement du columbarium** sera également disponible en mairie qui fixera l'ensemble de la procédure à suivre ainsi que le tarif applicable.

ECOLÉES : SIVU LTV

Nouvelle organisation de la journée d'école en application de la réforme des rythmes scolaires

Après le travail de concertation mené avec les enseignants, parents d'élèves et associations locale, le SIVU scolaire Lème-Thèze-Viven a décidé d'appliquer dès la rentrée de septembre 2013, la nouvelle organisation de la semaine de classe.

Quels sont les changements ?

La journée de classe est raccourcie, 4h45/jour au lieu de 6h mais les enfants vont aussi à l'école le mercredi matin. Ils ont cours tous les matins de 8h50 à 11h50 et les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi de 13h30 à 15h45. À partir de 15h45 des activités périscolaires ouvertes à tous et gratuites ont été organisées les lundis, mardis et jeudis durant 1 heure. Le SIVU scolaire a recruté des animateurs et choisi les activités en tenant compte des exigences des parents d'élèves : la mise en place d'activités de qualité et un taux d'encadrement convenable (6 ou 7 animateurs par jour d'activité et 18 élèves max par groupe).

Nous avons fait le choix d'activités nouvelles et non d'activités déjà proposées tout au long de l'année (motricité, jeux de société, tir à l'arc, relaxation, contes et danses de la culture béarnaise, bricolage, cuisine, jardinage...). Le calendrier des activités est mis en place pour un trimestre. Les enfants sont répartis par groupe de niveau, ils n'ont pas le choix de l'activité, mais changent tous les jours. Pour l'organisation de ces activités et le recrutement d'animateurs diplômés, le SIVU a signé une convention avec des associations locales ou a fait appel à des animateurs indépendants (convention ou facturation à l'heure). Le SIVU a également recruté 2 animatrices en CDD et un emploi d'avenir.

Les salles utilisées sont mises à la disposition du SIVU scolaire par la commune de Thèze ou la communauté des communes de Thèze gratuitement. Le coût de la mise en place de cette réforme est d'environ 180 euros par enfant et par an. Pour l'année 2013-2014 nous bénéficions du fond d'amorçage de 50€ par enfant prévu dans la loi.

D'autre part, le SIVU scolaire a mis en place :

- Un service de garderie le mercredi de 11h50 à 12h50.
- Un transport vers le centre de loisirs le mercredi après-midi

111 enfants sur 123 sont inscrits aux activités périscolaires soit 90% des élèves.

Après une période de 8 semaines de fonctionnement, il est encore trop tôt pour évaluer les effets de cette réforme sur la fatigue des élèves et sur leurs résultats scolaires. Une première évaluation de cette nouvelle organisation sera faite à la fin du premier trimestre. Cependant, les parents, les enfants et l'équipe enseignante semblent globalement satisfaits.

Informations diverses

LE P.A.V.E

En 2011 nous vous informions de notre démarche d'élaboration du PAVE (**Plan d'Aménagement des Voiries et Espaces publics**), ceci afin de faciliter les déplacements, au sein de notre cité, des personnes à mobilité réduite (personnes handicapées, mais aussi des mamans avec des poussettes, des personnes âgées...etc).

A un an de la date butoir du **1^{er} janvier 2015**, qui fait **obligation à toutes les collectivités d'avoir tous les ERP (Etablissements Recevant du Public) accessibles** de part une chaîne de déplacements adaptée et sécurisée, notre PAVE est approuvé et peut donc être appliqué depuis cette fin d'année.

Compte tenu de l'ensemble des nombreux travaux et aménagements réalisés sur la commune, nous avons profité à chaque fois de mettre en œuvre ce PAVE afin d'optimiser les coûts. **Il s'agit par exemple de la création de places handicapées avec une signalisation adaptée, de la création de rampes d'accès, de portes adaptées aux normes handicapés...** Ainsi, aujourd'hui, chacun peut se rendre du presbytère à l'église en sécurité, le centre commerçant est adapté et le stade le sera très bientôt (parking, transit vers les tribunes).

Il nous restait à faire **l'état des lieux de l'intérieur des ERP**; ce sera chose faite d'ici la fin de l'année. En effet, nous venons de charger un cabinet de contrôle de nous faire ce diagnostic accessibilité pour chacun de nos bâtiments et équipements à savoir : Eglise/cimetière - Maison pour tous - Groupe scolaire - Mairie/Château - Salle polyvalente - Tribunes du stade - Préfabriqués du stade ...etc. Comme le PAVE, les conclusions qui nous seront rendues contiendront un état des lieux, les solutions à apporter, les coûts et un échéancier avec des priorités en fonction de la fréquentation de l'établissement.

Certains ERP comme la perception, la gendarmerie, le Château pour une partie... sont de la responsabilité de la Communauté de Communes, c'est pour cette raison qu'ils ne sont pas listés dans nos documents de travail (PAVE et Diagnostic ERP).



Rappel : Nous vous rappelons que pour stationner sur les places handicapées, vous devez posséder le macaron bleu qui doit être bien en vu derrière le pare brise du véhicule et vous devez être détenteur de la carte orange...l'un ne va pas sans l'autre sinon vous êtes pénalisable, **même pour 2 minutes !! n'occupez pas les places handicapées...135 €** c'est le montant de l'amende !!

Incinération des végétaux

Article 84 du Règlement Sanitaire Départemental:

« Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et autres déchets est interdit. »

Parmi les « autres déchets », sont compris **les déchets verts issus des jardins** qui peuvent être définis comme les matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales.

Réglementation sur le bruit



C'est le Règlement Sanitaire Départemental de Janvier 1995 qui fixe les règles applicables en matière de bruit:

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc...) ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes mesures utiles pour préserver le repos et la tranquillité du voisinage. Si malgré ces mesures, tout risque de gêne du voisinage ne peut pas être écarté, ces travaux ne pourront être exécutés que :

- ◆ *les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30*
- ◆ *Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h*
- ◆ *Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h*

Pharmacie

Suite à l'annonce du départ à la retraite de Mr Rethoret, nous lui souhaitons ainsi qu'à son épouse d'en profiter pleinement et le remercions pour toutes ces années de dévouement et de si bons conseils. Nous accueillons avec grand plaisir Mr et Mme Planchard à partir du 16 décembre 2013. Nous laissons Mr et Mme Rethoret vous le dire eux-mêmes:

« Chers Théziennes et Théziens,

Profitant de la dernière parution du bulletin de Thèze, nous tenions à vous annoncer non sans une certaine émotion notre départ à la retraite au 15 décembre et vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée tout au long de ces 36 années parmi vous. Nous souhaitons que vous puissiez en faire de même pour Mr et Mme Planchard, nos successeurs et vous adressons à tous nos meilleurs vœux pour l'année 2014. »

Pourquoi? Comment? La commune vous répond

1 Comment signaler les déficiences de l'éclairage public?

En appelant la mairie qui fera suivre directement au SDEPA (Syndicat d'Electrification des Pyrénées-Atlantiques) de façon dématérialisée; l'intervention se fera le plus rapidement possible.

2 Comment inscrire son enfant à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense?

Depuis janvier 1999, tous les jeunes français -garçons et filles- âgés de 16ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (ou au Consulat s'ils résident à l'étranger). Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. Une fois recensés, ils seront convoqués à une Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) et une attestation de recensement leur sera alors remise. Il est primordial de la conserver précieusement car elle est demandée pour chaque examen (permis de conduire, baccalauréat,...).

3 Comment s'inscrire sur les listes électorales?

- soit à la mairie de votre commune jusqu'au mardi 31 décembre 2013.
- soit par courrier en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible sur les sites du ministère de l'Intérieur (www.interieur.gouv.fr) ou le site internet www.service-public.fr à la rubrique « élections ».

Pièces à joindre: le formulaire d'inscription, une photocopie d'un titre d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile.

Les jeunes gens qui ont été recensés sont inscrits d'office.

Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales, vous ne pourrez pas voter!



4 Pourquoi s'inscrire sur les listes électorales?

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Les prochains scrutins sont les élections municipales les dimanches 23 et 30 mars 2014 et l'élection des représentants français au Parlement Européen le dimanche 25 mai 2014.

5 Pourquoi trier ses déchets?

En pratiquant régulièrement le tri des emballages ménagers, vous participez activement à la préservation de notre environnement. En recyclant, nous économisons de la matière première, de l'énergie et de l'eau. N'hésitez pas à aller consulter le site internet du SIEC-TOM de Sévignacq : www.siectom.jimdo.com, rubrique « les bienfaits du recyclage sur notre planète »

ETAT CIVIL 2012

1. MURA Veuve LABORDE Marguerite le 11 janvier 2012
2. LAPARRA Veuve LABIALLE Jeanne, Henriette le 29 mai 2012
3. DESPAUX Veuve LARROUDE Marie, Raymonde le 3 septembre 2012
4. RICART Lise le 05 octobre 2012
5. DUBOS-LATRAUGUERRE Raymonde le 27 décembre 2012



1. Rafael, Frédéric, Jacques NADAU né le 17 janvier 2012 à Pau
2. Antton AUDIN né le 07 février 2012 à Pau
3. Mayron, Jimmy VIGNAU né le 10 mars 2012 à Pau
4. Joan PEDELABAT-LARTIGAU BARZU né le 04 avril 2012 à Pau
5. Noa, Christian CHABOISSON né le 23 avril 2012 à Pau
6. Elsa JOUGUET née le 16 août 2012 à Pau
7. Chloé, Marie BROUCARET née le 17 septembre 2012 à Pau
8. Sihem BOUTAYEB né le 17 octobre 2012 à Pau
9. Quentin MARY né le 2 novembre 2012 à Pau
10. Lia FEO née le 24 novembre 2012 à Pau
11. Laugan, Jérôme GOLLIAS né le 24 décembre 2012 à Pau



1. HEIDT Mathieu et DURRANDE Agnès le 27 avril 2012
2. FEO Marc et POITOU Elodie le 21 juillet 2012
3. BOQUET Julien et ARBES Julie le 29 septembre 2012

Comité des Fêtes

Au mois d'avril dernier, au pied levé, une nouvelle équipe a pris en main l'organisation des fêtes du village.

Un bureau motivé, composé de jeunes et de moins jeunes, qui a su mobiliser dans la bonne humeur, de nombreux bénévoles pour faire de ces fêtes, une réussite.

Elles étaient placées sous le signe de la convivialité et de la diversité avec des animations pour tous les âges.

Sont présents au bureau du comité :

M. Martial LELAIZANT, président

M. Adrien GALLET, vice-président

Mme Pauline BEROT, secrétaire

Mmes Marion LAFITTE et Lucie BEROT, trésorières

Le comité réfléchit déjà à l'organisation des fêtes qui auront lieu les 27, 28 et 29 juin 2014. Il recrute sans cesse. Si vous voulez faire vivre votre village et leur apporter idées et énergie, contactez-nous!

Site internet : <http://fetesdetheze.com>

Courriel : comite.fetes.theze@gmail.com

Contact : Martial Lelaizant 06 89 42 23 26

Crayons de Couleurs

« Les crayons de couleurs » est l'association de parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire de Thèze.

Son objectif est d'agrémenter la vie quotidienne des enfants en apportant une aide financière conséquente aux diverses activités organisées par l'équipe enseignante (spectacle de Noël, sorties scolaires, classe de découverte,...).

Dans ce but, elle propose tout au long de l'année scolaire des actions telles que loto, ventes de chocolats, tourtières, repas et animations pour la fête des écoles...

Elle organise également des événements récréatifs comme cet automne, une après midi sur le thème d'Halloween intitulée "Après midi citrouilles". Au programme, des ateliers créatifs, des contes de sorcières interprétés par les membres de l'association et un concours de décoration de citrouilles.

L'ambiance était très conviviale, mais nous regrettons le faible nombre d'inscrits.

Cette fin d'année, nous continuons à innover en proposant une vente de Sapin de Noël en plus de nos traditionnels ballotins de chocolats. À l'heure où nous écrivons ce mot, nous pouvons annoncer que l'objectif de vente en sapins est pratiquement atteint, et nous en remercions tous les Thèziens.

Site web: <http://lescrayonsdecouleurs.e-monsite.com>

Familles Rurales

L'association Familles Rurales de Thèze c'est:

*3 crèches sur un même territoire (Thèze, Doumy, Sévignacq)

*Accueil de Loisirs Sans Hébergement

*Le relais familles :

*Janvier 2014 : Café des aidants

*Projet humanitaire : 10 jeunes qui vont aider les enfants des rues au Maroc (Fès)

*Nos activités diverses :

Activités enfants : atelier Petits Cuistots, cours de natation

Activités adultes : zumba, marche, aquagym, yoga, photo numérique, atelier gourmand

Basket

Composition du bureau:

Présidents: Gilles Pariban et Agnès Duluc

Secrétaire André Tibben

Trésorière: Sylvie Bérot

Nombre de licenciés: 245

Depuis maintenant plus de 2 ans, le club de basket s'est engagé dans la formation des jeunes. Cela s'est traduit notamment par l'embauche d'un éducateur diplômé. Aujourd'hui, suite à un partenariat avec la Communauté des communes d'Arzacq, les jeunes et les éducateurs vont pouvoir bénéficier des conseils de Rémy Condéranne (contre), 33 ans, qui interviendra à raison de 12h/semaine dans le club.



Informations

Pour tous renseignements sur les catégories, horaires d'entraînements, inscriptions, etc... contactez Sylvie Dubourdiu au 06 76 64 14 66 ou Michel Solana au 06 84 21 88 34

La vie du club en direct sur internet sur notre NOUVEAU site :

<http://www.basketnordbearn.com/>

Association des donneurs de sang

Le 12 Novembre 2013, nous avons réalisé la meilleure collecte pour Thèze: 69 dons! Merci à tous et n'oubliez pas: « Donner son sang c'est jouer collectif »



Les Cyclos

L'assemblée générale de l'association des Randonneurs Cyclotouristes Thèziens qui compte 60 licenciés pour la saison 2013-2014 s'est tenue le 11 octobre dernier.

Vélo pour tous et convivialité restent les maîtres mots de cette association dans laquelle cohabitent des pratiquants de tous niveaux et dont les objectifs peuvent être très différents.

Deux séjours cyclotouristes ont été organisés cette année. L'un en Dordogne sur 4 jours au mois de juin et un autre de Thèze à Pau (ville espagnole en Catalogne) sur une semaine au mois de septembre.

Comme chaque année des cyclos thèziens ont participé à des épreuves telles que l'Etape du Tour amateur ou à des cyclosportives montagnardes, alors que quelques coureurs portent les couleurs du club lors d'épreuves sur circuit.

Le RCT a organisé cette année sa 5^{ème} course « Gentlemen », un contre la montre par équipe de deux coureurs à l'occasion des fêtes de Garlède Mondebat au mois d'octobre. Cela a été l'occasion de réunir 58 équipes venues du grand Sud-Ouest pour un très beau moment de convivialité fort apprécié de tous les participants. Un grand merci aux nombreux membres du club, à leurs familles ou amis qui se sont portés volontaires pour participer à l'organisation de cet événement.

Gageons que la saison à venir sera encore riche en événements et moments d'amitié partagée autour d'une passion commune.

Quel que soit votre niveau, si vous souhaitez rouler dans la bonne humeur, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Toutes les informations relatives à la vie du club sont disponibles sur le site:

<http://rctheze64.fr>

Agenda 2014



24 Janvier au 8 Février 2014

Semaine départementale des familles (Familles Rurales)

Février 2014

Sortie raquettes/luge avec accompagnateur de montagne organisée par familles Rurales

Février 2014

LOTO organisé par les Crayons de Couleurs

Février 2014

Traditionnel concours de PALA pour enfants à la Salle Polyvalente (à Pâques pour les adultes)

23 et 30 Mars 2014

Elections municipales



19 Avril 2014

Tournoi de Basket « La Mie Câline » à Sévignacq

25 Mai 2014

Elections européennes

15 Juin 2014

Courses organisées par la Monthèze (9ème édition):

- ◆ course nature de 18km
- ◆ Course pédestre de 10 km
- ◆ Marche de 10km



Juin 2014

Sortie accrobranche organisée par Familles Rurales

Juin 2014

Atelier cuisine « Cuisiner des plantes sauvages » au jardin intergénérationnel organisé par familles Rurales

27/28/29 Juin 2014

Fêtes du village organisées par le Comité des Fêtes

Juillet 2014

Balade en montagne avec un berger et fabrication de fromage (Familles Rurales)

9 Octobre 2014

Don du sang à la Maison pour Tous

